

*Remplacement du mazout—Loi*

d'autres sur le sujet. J'en ai conclu que la réponse était négative. Cette attitude déplaît à mes électeurs, surtout si le seul motif est d'économiser et de réduire un peu le déficit budgétaire. Je n'accepte pas cette réponse. Je continuerai à protester.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est que le gouvernement a supprimé le PCRP ouvertement et franchement. Je n'ose pas croire que lorsque l'échéance a été fixée, on savait ce que cela voulait dire pour les habitants du Nord. S'il le savait, le gouvernement a fait preuve de malhonnêteté à l'égard des habitants du Nord qui sont très désavantagés à cause de l'augmentation du coût de l'énergie. La ministre doit répondre de façon raisonnable et favorable aux besoins des habitants du nord de l'Ontario qui ne peuvent pas faire ce que font les personnes du sud de l'Ontario et du sud de la Colombie-Britannique. Consumers Gas et B.C. Hydro ont été submergés de demandes, de travaux que l'on peut commencer. Il n'est vraiment pas possible d'installer des conduites de gaz naturel dans le nord de l'Ontario avant le mois de juin. Le secrétaire parlementaire a peut-être des renseignements favorables à me donner, c'est ce que j'espère, du moins. En attendant, mes électeurs m'en ont parlé. Vous savez maintenant que l'échéance hâtive prévue dans le projet de loi C-24 est très injuste.

Nous avons deux programmes qui contribuaient beaucoup à faire diminuer la consommation d'énergie dans le pays. Ils ont permis à des Canadiens de réduire leurs frais de chauffage, objectif que d'autres pourraient être tentés de poursuivre en dehors du programme. Toutefois, étant donné que les bas salaires surtout se sont prévalus du programme d'isolation des maisons, on doute fort que cette éventualité ne se reproduise une fois le programme aboli.

A l'instar de ses collègues qui ont été pressés de le faire, la ministre devait à tout prix réaliser des économies budgétaires. Elle a donc décidé de supprimer des programmes qui avaient permis d'économiser de l'énergie, qui étaient efficaces, qui ont raffermi notre économie et contribué à la survie de l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. McDermid:** Consultez donc le budget des dépenses.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** En ce sens, il s'agissait de programmes précieux. On a eu tort d'y mettre une fin précoce. Le secrétaire parlementaire me dit de vérifier le budget des dépenses. J'en déduis qu'on est revenu sur la décision, mais je n'en suis pas satisfait pour autant. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit retiré ou battu afin que les programmes puissent se poursuivre et pour que nous puissions nous employer de nouveau à économiser l'énergie de manière que le Canada se hisse aussi dans ce domaine à l'échelle des autres pays.

**M. le vice-président:** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LE CANADIEN NATIONAL****LE DOUBLEMENT DES VOIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, tout l'après-midi d'hier a été consacré à un dossier important qui touche les pêcheurs et les autochtones établis dans la vallée du Fraser. Nous avons discuté de la motion unanime du comité permanent des pêches et des forêts, recommandant à la Chambre des communes de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN, afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées et de veiller à ce que les données économiques justifiant la mise en œuvre de ce projet soient mises à la disposition de l'Alliance des conseils de tribu et d'autres.

Au cours du débat, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) se sont tous deux dits d'accord avec la motion sans l'approuver nécessairement. On a également fait remarquer que la décision finale revient au ministre des Transports (M. Mazankowski), qui a le pouvoir de signer le décret du conseil nécessaire.

Demain, le ministre des Transports (M. Mazankowski) doit se rendre en Colombie-Britannique pour s'y entretenir avec les porte-parole des collectivités indiennes touchées par ces derniers événements. En ma qualité de membre du comité permanent, j'exhorte le ministre des Transports à accepter la recommandation unanime des membres du comité permanent des pêches et des forêts, demandant que la réalisation du projet soit retardée d'un an afin de permettre aux autochtones, aux pêcheurs et à toutes les autres parties intéressées de faire part de leurs préoccupations, afin qu'on en tienne compte avant de prendre la décision finale.

\* \* \*

[Français]

**L'ADMINISTRATION****LA PERFORMANCE DES DÉPUTÉS MINISTÉRIELS DU QUÉBEC**

**M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Monsieur le Président, depuis quelques jours, depuis même quelques semaines, l'Opposition libérale n'a cessé de s'en prendre à la députation québécoise gouvernementale prétextant son supposé silence en cette Chambre.

Monsieur le Président, les députés conservateurs du Québec n'ont surtout pas de leçon de comportement à recevoir des députés québécois libéraux en cette Chambre. Je demande donc, aujourd'hui, au député de Shefford (M. Lapierre), au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), au député de Bourassa (M. Rossi), je leur demande donc où ils étaient, eux, quand leur gouvernement, en 1982, rapatriait unilatéralement la Constitution sans rechercher l'accord du Québec, alors que, à l'époque, seul le très honorable Joe Clark et l'honorable Roch La Salle défendaient vraiment les intérêts des Québécois. Où étaient-ils quand Péromont leur a demandé et qu'on a refusé \$15 millions? Où étaient-ils encore quand leur gouvernement voulait voter le projet de loi S-31 qui visait à l'abolition